



Soutien de nos élus NPA avec intervention lors du conseil municipal du 2 juillet 2009

Isabelle UFFERTE  
Conseillère municipale NPA  
Pessac, le 17 juin 2009

A Monsieur le Maire de Pessac

Objet : demande d'un point à mettre à l'ordre du jour ou sinon sous forme de question orale pour le conseil municipal du 2 juillet 2009

Monsieur le maire,  
Suite à l'inquiétude exprimée par un nombre significatif d'agents du service d'aide à domicile du CCAS, il me semble qu'un débat est nécessaire au conseil municipal pour que chacun puisse prendre la mesure des difficultés pour lesquelles il faut trouver des solutions respectueuses de tous, des bénéficiaires de cette aide bien sûr, et tout autant des personnes qui l'apportent.

Hier, mardi 16 juin, j'ai rencontré une vingtaine des salariées de ce service, venues à la mairie dire à l'occasion du CTP leurs inquiétudes et leur désaccord avec la façon dont le travail de ce service est en train d'être réorganisé. La plupart avait débrayé pour cela, fait rare dans ce service, qui atteste d'un réel problème dont la municipalité ne semble pas prendre la mesure.

Une réorganisation du service est en cours. Elle veut répondre aux besoins grandissants de la population en étendant les horaires de présence dans la soirée et le week-end. Si dans l'absolu cela semble légitime (nous ne sommes pas en train de discuter l'ouverture d'un commerce le dimanche mais de satisfaire aux besoins d'une population fragilisée par l'âge et une multitude de facteurs) cela ne peut se faire que dans le plus grand respect des personnes qui interviennent auprès de ces personnes âgées. Et en préalable, je voudrais rappeler un fait : les travailleurs qui interviennent dans ce secteur sont quasi exclusivement des femmes, dont une large proportion est sous contrat précaire, avec les salaires les plus bas, et un certain nombre d'entre elles à temps partiel. Les plus jeunes ont des enfants à charge, les plus anciennes ont beaucoup donné pour un travail certes passionnant quand on l'a choisi mais usant physiquement et psychologiquement.

Or il semble que tout n'ait pas été fait pour permettre que cette mutation puisse se décider ensemble, dans l'intérêt de tous. La plupart des agents ont appris ce changement d'organisation du travail lors de l'entretien d'évaluation et de notation, donc dans un moment où les rapports hiérarchiques ne permettent pas l'échange le plus libre et égalitaire qui soit (tous ceux qui se sont retrouvés dans cette situation me comprendront). Et ce n'est que sous la pression des agents et de leurs représentants que les choses ont très légèrement évolué.

Aussi, je voudrais soulever ici quelques uns des problèmes qui m'ont été exposés, tel que je les ai compris :

- si une grande partie du personnel est prête à travailler le week-end dans la mesure où il s'agit d'un week-end sur 12, ces mêmes personnes souhaitent des garanties sur cette

Service des Aides à domicile du CCAS de Pessac

Lettre ouverte à Monsieur le Maire

**La CGT des territoriaux, consciente que le service à la personne est un véritable service public en pleine évolution, souhaite qu'il soit pris en compte les revendications du personnel qui devra travailler les soirs, week-ends et jours fériés. La CGT reconnaît que la notion de volontariat a été entendue par nos élus et l'administration. Mais cette notion ne doit pas entraîner obligatoirement un changement de service.**

**Lors du CTP du 16 juin dernier, nous avons été informés que les agents allaient être reçus individuellement afin de connaître leur position.**

**La CGT des territoriaux avait dénoncé en son temps les pressions que ce personnel avait subies.**

**Afin que nos collègues puissent s'exprimer librement, nous**

**demandons à être présents lors de ces entretiens pour garantir**

**le respect de leur positionnement.**

**D'autre part, la CGT des territoriaux soutient le personnel dans sa demande d'augmentation de la prime d'astreinte pour les interventions des week-ends et jours fériés.**

**De ce fait, nous demandons à être reçus rapidement afin de négocier ces points.**

fréquence et craignent qu'elle s'accélère

- par contre beaucoup sont dans l'impossibilité de travailler jusqu'à 21h20 alors que depuis des années elles travaillent jusqu'à 18h maximum (ce que prévoyait leur contrat de travail) et ont organisé leur vie en fonction de ces horaires. Plusieurs ont des enfants en bas âge qu'elles ne peuvent confier à un tiers (qui plus est avec leurs petits salaires). Plusieurs ont des enfants en difficulté, voire des membres de leur famille handicapés dont elles s'occupent. Certaines n'ont pas de voiture et appréhendent de rentrer tard en cyclomoteur ou en vélo. Pour d'autres dont le couple n'a qu'une seule voiture, cela voudra dire que le reste de la famille sera coincé à la maison... Ces choses là ne sont pas sans conséquence dans la vie d'une famille.

L'extension des horaires du week-end concernera les personnes les plus dépendantes, donc

celles qui ont le plus besoin d'aide, y compris pour la toilette, les changes, etc... Or une partie du personnel n'a pas la qualification nécessaire pour ces gestes. Si certaines ont passé le DEAVS, beaucoup n'ont pas pu, ou pour certaines pas souhaité le passer. Or chacun sait que vu le manque de structures adaptées, vu les temps de plus en plus courts d'hospitalisation dans les hôpitaux, de nombreuses personnes sont contraintes de rester à domicile sans que la prise en charge par des personnes qualifiées soit suffisante (je pense en particulier aux infirmières et aux aides-soignantes). Donc, par la force des choses, les aides à domicile, avec ou sans qualification, sont fortement sollicitées pour accomplir des tâches qui ne relèvent pas de leur degré de compétence, qui plus est dans les pires conditions car à domicile on travaille seul, face à la douleur, au désarroi, et parfois à l'insistance des personnes âgées et de leurs familles.

- De même l'extension des horaires jusqu'à 21h20. A cette heure là, ce n'est pas pour le ménage ou les tâches administrative qu'on fait se déplacer les aides à domicile mais pour une concentration de tâches d'aide au coucher et, on peut l'imaginer sans mal, avec des demandes de change, de toilette intime... Je le redis, certains des agents de ce service qui y ont été embauchés pour certains il y a plus de 20 ans n'ont ni la qualification pour cela ni le souhait de faire ces gestes. Ils souhaitent continuer les tâches telle qu'ils faisaient auparavant

- Les agents demandent depuis le début que cette modification soit faite au volontariat et que chacun puisse choisir de faire ou non ces nouveaux horaires. Or le seul volontariat qui semble avoir été accepté, c'est que les personnes qui ne souhaitent pas cette nouvelle organisation seront reclassés dans d'autres services. Cela suscite des interrogations : comment le CCASS et la municipalité vont-ils trouver ces postes si un nombre non négligeable d'agents demande sa mutation (ce qui semble être le cas) ? Quels postes seront proposés ? Quel est l'avenir des agents non titulaires et quelles possibilités de mutation auront-ils (et certains sont en contrat précaire depuis de longues années, jusqu'à 10 ans) ?

- Et puis, point central, si la mairie semble décidée à accepter quelques stagiairisations, beaucoup trop de ces agents restent précaires, avec tout ce que cela signifie, et entre autre une plus grande vulnérabilité aux pressions. Je me joins donc au personnel concerné pour demander que tous les agents de ce service soient titularisés. Car il ne s'agit pas là de faire des remplacements mais bel et bien de faire tourner le service (les plus anciennes ont 10 ans d'ancienneté comme non titulaires)

- Par ailleurs, je veux aussi ici soutenir la demande des agents d'une augmentation de leur salaire par le biais de l'AIT. En effet, ces salariées -dont chacun s'accorde à reconnaître l'importance de leur travail-, sont fort peu payées, comme toute la branche de l'aide à domicile qui se développe aujourd'hui au moindre coût, avec des personnels le plus souvent féminins, dont les qualifications et le dévouement ne sont en rien reconnus.

Espérant que le débat puisse avoir lieu tant parmi les élus de la commune qu'entre le personnel de ce service et les représentants de la mairie et du CCASS, je vous prie de recevoir, M. le maire, mes salutations distinguées

Isabelle Ufferte,

*Ampliation au personnel de ce service ainsi qu'au syndicat CGT des territoriaux de la ville de Pessac*

*Le personnel du CCAS sera présent lors de ce conseil municipal.*